



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT 2010-103-4.19

Modifiant le règlement numéro 2010-103 révisant le traitement des élus

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, Philippe De Courval, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Compton le **12 novembre 2019** à 19h30 au 3, chemin de Hatley, Compton (Salle du Conseil);

Au cours de cette séance, le conseil procédera à l'adoption d'un règlement modifiant le règlement 2010-103 révisant le traitement des élus qui se résume comme suit :

L'objet du règlement vise à inclure les comités municipaux officiels donnant droit à une rémunération additionnelle, laquelle est déterminée à 24.51 \$ par présence. Son application aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Donné à Compton, ce 10 octobre 2019

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général